MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Vaccin COVID-19
TOUS VACCINÉS, TOUS PROTÉGÉS

AUTORISATION PARENTALE DANS LE CADRE DE LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Je soussigné(e),

Parent 1 : _____

Parent 2 : _____

certifiant agir en qualité de parent exerçant l'autorité parentale / tuteur légal[1]

autorise le Centre de Vaccination de _____

à vacciner mon enfant contre la Covid-19 :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

À compléter, si un seul des deux parents est présent au moment de la vaccination[2] :

Je déclare sur l'honneur que Monsieur, Madame_____, en qualité de parent co-titulaire de l'autorité parentale, a donné son autorisation à la vaccination contre la covid-19 de l'enfant ci-dessus désigné

Fait à _____

Le _____

Signature(s) parent(s)

VACCINATION ANTI-COVID

[1] Veuillez rayer les mentions inutiles

[2] La vaccination des mineurs nécessite l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale. Ainsi, en présence d'un seul parent au moment de la vaccination, ce dernier s'engage sur l'honneur à ce que le parent co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation. Toute déclaration ou information qui s'avèrerait erronée ultérieurement, engage sa seule responsabilité.
Cependant, pour les mineurs de 12 ans et plus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19, la vaccination recommandée, dont le bénéfice risque individuel pour le jeune est évaluée favorablement par un professionnel de santé, peut être considérée comme un acte usuel de l'autorité parentale, et donc relever de l'autorisation d'un seul des deux titulaires de l'autorité parentale.

Version du 11/06/21